



RESIDENCE DE CREATION – BEAUGENCY (45)

PHOTOGRAPHIE - VIDEO ARTISTIQUE

APPEL A CANDIDATURE 2018-2019

Valimage organise les rencontres des Arts de l'Image (ARDELIM) qui rendent compte des interactions entre les arts de l'image fixe et de l'image en mouvement. La création d'un artiste accueilli en résidence est placée au cœur de cet évènement.

Dans ce cadre et pour la 7^{ème} année, Valimage lance un appel à candidature pour une résidence de création au cours de laquelle un artiste photographe-vidéaste, professionnel ou en voie de professionnalisation, portera un regard libre et contemporain sur Beaugency et son territoire.

L'objectif de cette résidence est de permettre de donner une vision personnelle du territoire de la ville de Beaugency, de soutenir la création artistique dans le domaine de la photographie et de la vidéo, de diffuser ces arts dans les structures municipales (sous forme d'exposition, projection, installation) et dans l'espace urbain en général, et de sensibiliser les publics à l'image.

L'artiste sera impliqué sur tout le parcours depuis la naissance du projet artistique jusqu'à la mise en valeur de la création originale. Il sera accompagné d'une personne en charge de la médiation culturelle qui facilitera l'organisation des temps de rencontres avec les publics.

Ces échanges entre l'artiste professionnel, la pratique amateur et les publics animant l'esprit de ces rencontres, Valimage sera particulièrement sensible à la volonté de l'artiste à partager sa démarche de création et à assurer un rôle de passeur artistique et culturel.

Projet artistique attendu

Valimage attend un reflet de la vision personnelle de l'artiste sur la ville de Beaugency et son territoire en fonction de sa thématique propre, de son esthétisme, de son univers et de sa technique. Ce travail de création originale tissera des liens avec le territoire tout en apportant une réflexion sur celui-ci.

Valimage attend de l'artiste la création scénographique de l'exposition qui se tiendra à Beaugency dans un lieu public réhabilité pour les expositions d'art contemporain (sur une durée de 6 semaines à déterminer sur mai-juin 2019).

Ces temps de résidence et d'exposition seront aussi le moyen de sensibiliser les publics par des rencontres avec l'artiste.

Lieu de la résidence

Ville de Beaugency dans le Loiret (45) où un logement est mis à disposition.

Durée de la résidence

Elle est répartie en trois périodes :

- 6 semaines pour la création, avec possibilité de les répartir en 2 périodes entre octobre 2018 et mars 2019, à convenir avec l'artiste,
- 1 semaine pour la mise en espace de l'exposition, la semaine précédent l'ouverture au public.
- 4 journées pour la conduite d'un atelier-crétion-amateur, *(dates à définir)*

Obligations générales des parties

Valimage s'engage à verser à l'artiste :

- Une rémunération brute de 2 500 € TTC pour le travail de création originale versée en trois fois : au début, au cours et en fin de résidence.
- Une rémunération brute de 500 € TTC pour la semaine d'installation de l'exposition,
- Une rémunération brute de 400 € TTC par journée d'encadrement d'un atelier-création-amateur (4 journées).

Les droits d'auteurs, cotisations Maison des Artistes ou AGESEA ou autres sont incluses dans ces sommes.

- une indemnité forfaitaire de 250 euros pour couvrir les frais de déplacement sur le territoire,
- une indemnité forfaitaire de 500 euros pour assurer les frais de bouche,
- le remboursement des trajets domicile-résidence sur la base du tarif SNCF 2^{ème} classe : au début et fin des périodes de résidence, pour les journées de formation et pour la semaine de l'installation.

Valimage s'engage également :

- à prendre en charge les coûts liés à la restitution finale de la création en allouant une enveloppe budgétaire de 3000 € (tirages et matériels divers liés à la scénographie sur justificatifs),
- à mettre à disposition un espace de travail équipé de matériel numérique (photo, vidéo) avec un accès à internet ainsi qu'un laboratoire photo N&B,
- à faciliter les contacts et les rencontres avec les partenaires culturels et les acteurs locaux (écoles, associations, etc...).

L'artiste s'engage :

- à créer et produire une œuvre (photographies, vidéos, installation ...) pour l'exposition,
- à faire don d'une pièce artistique liée à la résidence, qui rejoindra la collection du « Fonds d'œuvres Photo & Vidéo » que Valimage s'emploie à constituer,
- à concevoir la scénographie pour la restitution de sa création originale au public,
- à participer à la mise en espace et l'installation de cette exposition,
- à être présent lors du vernissage,
- à être pleinement disponible durant les périodes de résidence pour prendre part aux actions de médiation,
- à assurer l'encadrement d'un atelier-création avec un collectif d'amateurs,
- à détenir l'autorisation de tout élément susceptible d'être protégé (personnes, propriétés privées, etc.) quant à l'utilisation des images pour toute activité liée à la résidence et à sa restitution. Valimage dégage toute responsabilité sur ce point,
- à être autonome pour ses déplacements sur le territoire,
- à prendre en charge ses consommables et son matériel.

Propriété et devenir des œuvres

- L'artiste demeure propriétaire des œuvres créées et produites durant la résidence.
- La pièce créée pour la donation reste propriété de la Ville de Beaugency.
- Valimage conservera une copie numérique en haute définition de l'ensemble des œuvres créées au cours de la résidence, afin de documenter et archiver le projet de la résidence. Toute autre utilisation éventuelle fera l'objet d'un accord préalable de l'artiste.

Candidature

L'appel à projet s'adresse à des artistes professionnels ou en voie de professionnalisation.

Descriptif du dossier de candidature :

- un curriculum vitae,
- une garantie professionnelle (SIRET, AGESEA, Maison des Artistes..),
- un dossier illustré présentant la démarche générale de l'artiste, les travaux réalisés et, s'ils existent, les ateliers animés,
- une note d'intention du projet de création artistique envisagé pour la résidence à Beaugency.

Dépôt du dossier avant le 30 avril 2018 (date limite)

- De préférence par courrier électronique en y joignant les documents cités ci-avant au format pdf :
valimage.tavers@sfr.fr
- ou par courrier postal adressé à :
Valimage
Mairie de Tavers
Avenue Jules Lemaître
45190 Tavers

Sélection du lauréat effectuée en trois temps :

- 1^{ère} phase :
Une présélection de dix projets est réalisée sur l'étude des dossiers par les dirigeants de Valimage.
- 2^{ème} phase :
Une sélection finale de trois projets par un jury constitué de représentants de la DRAC Centre, du Centre de Création Contemporaine Olivier Debré (CCCOD, Tours-37), du Service Culturel de la Ville de Beaugency et de Valimage.
- 3^{ème} phase :
Un entretien individuel avec les trois candidats retenus.

Annonce de l'attribution de la résidence : 30 juin 2018

Les partenaires financiers du projet

La DRAC Centre pour la résidence d'artiste et l'action d'éducation artistique et culturelle.

La Région CENTRE-VAL de LOIRE pour l'ensemble du projet artistique inscrit dans la programmation de la Saison Culturelle.

La Ville de BEAUGENCY pour l'accueil en résidence, l'exposition et la communication.

Les artistes accueillis en résidence

2017-2018	JiSun LEE (artiste multimédia)
2016_2017	Buno GRASSER (artiste)
2015-2016	Catherine RADOSA (artiste plasticienne)
2012-2013	Guillemette MINISCLOU (photographe) Thierry THIBAUDEAU (vidéaste plasticien)
2010-2011	Alan EGLINTON (photographe)
2008-2009	Hugo MISEREY (photographe)

A propos de Valimage

Association agréée Jeunesse et Education Populaire, Valimage a pour objectif la promotion de l'image sous toutes ses formes. Elle encourage la création, en particulier chez les jeunes. Elle est subventionnée par les communes de Beaugency, Lailly en Val et Tavers et sur projets par la DRAC Centre, la Région Centre-Val de Loire et le Conseil Général du Loiret.

Contacts

Courriel : valimage.tavers@sfr.fr

Arnaud BOURA 06 84 58 84 80

Eric CHEVALIER 06 64 02 59 76

Co-présidents Valimage

Le site web est en refonte